La formation en Bac Pro Technicien d'Études du Bâtiment option B: Assistant en Architecture

publié le 18/12/2015 - mis à jour le 28/05/2017

Descriptif :

Domaines d'intervention, emplois concernés, orientation après le bac

Sommaire :

- Ses domaines d'intervention
- Emplois concernés
- Orientation après le baccalauréat

Ses domaines d'intervention

Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien d'études du bâtiment, option B : Assistant en architecture », exerce ses compétences dans 3 domaines d'intervention principaux, sous le contrôle de sa hiérarchie, pour :

- des travaux d'architecture :
  - travaux de relevé et de description d'ouvrages
  - travaux graphiques d'esquisses et de mise en forme des projets d'étude,
  - travaux graphiques en CAO / DAO en phases d'avant-projet, de consultation et d'exécution des travaux,
  - travaux de traitement des images,
  - réalisation de maquettes et de perspectives
- des études techniques et/ou administratives :
  - constitution des dossiers,
  - vérification de documents graphiques,
  - quantification et estimation partielles d'un projet.
- le suivi de travaux :
  - Il peut assister sa hiérarchie dans ce domaine ou la représenter dans le cadre de travaux ne nécessitant pas d'engagements importants de la maîtrise d'œuvre ou de coordination de travaux complexes.

Ces interventions s'exercent en priorité dans le cadre de programmes, publics ou privés, de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations d'ouvrages, comme des maisons individuelles, des logements collectifs, des bâtiments industriels et commerciaux, des équipements publics, des projets en urbanisme et/ou paysage.

Emplois concernés

L'emploi visé est celui de technicien collaborateur en architecture. Sa mission principale est de traduire graphiquement les projets architecturaux. Dans le cadre de l'exercice de son métier, les fonctions exercées sont liées aux phases de déroulement d'un programme architectural .

Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien d'études du bâtiment, option B : « assistant en architecture », exerce ses activités en priorité dans :
les entreprises d'architecture et de maîtrise d'œuvre.
D'autres secteurs d'activités peuvent l'accueillir comme :

- les collectivités territoriales,
- les donneurs d’ordres institutionnels,
- les grands groupes publics ou privés,
- les entreprises du paysage,
- les architectes d’intérieur.

Orientation après le baccalauréat

Le baccalauréat professionnel « technicien d’études du bâtiment, option B : « assistant en architecture » a pour objectif principal l’insertion professionnelle mais les candidats qui ont obtenu une mention "Bien" ou Trés bien" à l’examen pourront prétendre à une poursuite d’études vers l’un des B.T.S. du secteur de la construction.
Exemples de formations possibles :

- BTS Étude et réalisation d’agencement
- BTS Études et Économie de la Construction
- BTS Bâtiment

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.